



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le

18 MARS 2024

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, je vous prie de trouver un exemplaire du dossier de déclaration déposé par l'EARL BIO CAMBRESIS concernant l'opération suivante : **exploitation d'un forage parcelle ZR47 pour un volume annuel maximum de 45000 m³.**

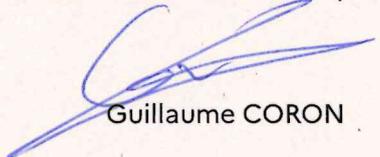
Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le préfet concernant cette déclaration.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner le certificat d'affichage joint, dûment renseigné à ddtm-pe@nord.gouv.fr ou à l'adresse indiquée en bas de page.

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité Gestion
de la Ressource en Eau,



Guillaume CORON

Monsieur le Maire
de la commune de Cagnoncles

Réf. : **251/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

ASGS ROOM 81

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

à retourner à : ddtm-pe@nord.gouv.fr

**Exploitation d’un forage parcelle ZR47 pour un volume annuel
maximum de 45000 m³
commune de Cagnoncles
EARL RIO CAMBRESIS
(dossier loi sur l’eau 23-0100029692)**

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un
mois.

Signature :

